

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteur 2 : PILON / BOURGADE / LES LICES**

**MARDI 24 MARS 2009  
18 heures – Salle Louis Blanc**

**Etaient présents :**

Mme CHAIX, présidente,  
Mme BOUCHET et M. SCAGLIOLA, respectivement co-présidente titulaire et co-président suppléant,

M. GIRAUD, Mmes SIRI, ANSELMI et SERDJENIAN, adjoints,  
MM. HAUTEFEUILLE et PREVOST-ALLARD, conseillers délégués,  
Mmes SERRA, ISNARD, GIBERT, BROCARD, GUERIN, BARASC, conseillères municipales,

Mme GONTIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,  
M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques municipaux,  
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,  
Melle YANIKIAN, responsable du service communication,  
M. CHAIX, photographe municipal,

M. PARAVEY, médiateur municipal,

M. LECOMTE, Directeur local de la société SITA,

Mesdames et Messieurs les administrés.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la séance et présente les élus, la présidente, les co-présidents, le responsable de la Société SITA, ainsi que les personnels de la Mairie. Il remercie également les administrés présents dans la salle.

Il présente également le document PowerPoint projeté (cf. annexe) et en cite les grandes lignes.

Il rappelle la composition du bureau du quartier n°2, à savoir :

**Mme Cécile CHAIX, présidente – M. Franck BOUMENDIL, président suppléant**  
**Mme Evelyne BOUCHET, co-présidente – M. Gilles SCAGLIOLA, co-président suppléant,**

ainsi que les principales dates relatives à la création des Comités de Quartiers.

**Mme BOUCHET** donne ensuite lecture du bilan de l'assemblée générale.

*"Conformément aux dispositions définies dans la Charte, l'assemblée générale annuelle des Comités de Quartiers s'est tenue le jeudi 12 mars, à 15 heures, salle du Conseil Municipal.*

*Etaient présents :*

*Monsieur le Maire,*

*Mmes et MM. les Présidents et Co-Présidents (élus et administrés),*

*M. RUIZ et Mme GONTIER, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services municipaux,*

*M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,*

*M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,*

*M. ANDRE, Collaborateur de Cabinet,*

*M. ZOTT et Melle YANIKIAN, du service municipal "Communication",*

*Les représentants de la presse locale Var-Matin.*

*Après avoir présenté l'ensemble des membres présents, M. GIRAUD a passé la parole à Monsieur le Maire qui a présidé la séance.*

*Monsieur le Maire a rappelé que la création des Comités de Quartiers figurait dans le programme électoral de l'équipe municipale afin d'instaurer un dialogue permanent avec la population dans le cadre de l'exercice d'une politique de proximité.*

*Conformément aux engagements pris, ces Comités ont été créés en plusieurs phases :*

- création et découpage des quartiers par délibération du 26 juin 2008,*
- approbation de la Charte par délibération du 24 juillet 2008,*
- rapport d'activités annuel par délibération du 9 décembre 2008.*

*Les bilans moral et technique ont ensuite été présentés par Monsieur le Maire, à l'appui des précisions techniques apportées par M. LESCA et sur la base d'un document projeté, présentant quelques réalisations ou projets par quartiers.*

*A l'occasion de la réunion de ce soir, les différents travaux, projets et équipements, concernant notre quartier, seront exposés de façon plus approfondie.*

*Monsieur le Maire a tenu à rappeler la somme de 1.090.956,91 € correspondant au montant des travaux de voirie réalisés ou en cours, sur l'ensemble du territoire communal, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> mars 2009. Il a également informé l'assemblée du montant prévu pour les projets 2009, à savoir 5 millions d'euros.*

*M. LESCA a également annoncé aux participants quelques chiffres relatifs aux interventions techniques enregistrées du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 1<sup>er</sup> mars 2009 :*

- 1500 demandes,*
- 350 concernaient des travaux de voirie,*
- 1200 ont été satisfaites à ce jour.*

*Après avoir rappelé les difficultés rencontrées par les services techniques et la police municipale pour répondre aux différentes sollicitations, en raison, notamment, d'un manque d'effectifs, Monsieur le Maire a souligné l'importance du travail effectué et a vivement remercié les participants pour leur collaboration et leur implication."*

**M. GIRAUD** rappelle ensuite les principales requêtes enregistrées lors de la session d'octobre 2008 et les évoque, en collaboration avec ses collègues élus :

<b>SUJETS</b>	<b>Informations apportées par les élus ou services municipaux</b>	<b>Interventions des riverains</b>
<b>Stationnement anarchique</b>	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> promet de prendre toutes dispositions afin de limiter ce stationnement.</p> <p>Tout est prévu pour cela, encore faut-il que les citoyens veuillent bien utiliser les emplacements et parkings adaptés.</p> <p>Concernant les parcmètres ou zones bleues : le stationnement y est limité afin de permettre les rotations des places.</p> <p>Toutefois, l'année dernière, des problèmes ont été constatés car ces emplacements étaient utilisés par les commerçants ou leurs employés qui se permettaient d'apposer sur les pare-brises l'identification du commerce. Cette mesure était sensée leur faire bénéficier d'une indulgence absolue de la part de la Police Municipale.</p>	

	<p>Devant l'ampleur de la situation, cette année, cette tolérance ne sera pas reconduite pour le bien du commerce car les principaux pénalisés étaient les commerçants eux-mêmes puisque les clients trouvaient difficilement à se garer.</p> <p>Cette année, les commerçants et employés devront soit payer les horodateurs, soit acquérir une carte d'accès au parking du Port.</p> <p>Par ailleurs, il y a le problème récurrent des véhicules qui stationnent en double file, voire troisième file.</p> <p>Cette année, la loi sera appliquée. Il y aura donc verbalisation.</p> <p><b>M. GIRAUD</b> rappelle la création de nombreux parkings destinés aux deux roues et la fin de la tolérance pour le stationnement de ces véhicules sur les trottoirs. Des consignes strictes ont été données par Monsieur le Maire à ce sujet.</p>	
<p align="center"><b>Stationnement aux abords des écoles</b></p>	<p><b>Mme SIRI</b> rappelle le grand principe de fermeté décidé afin d'assurer la sécurité des enfants.</p>	

Concernant l'école maternelle "L'Escouleto" : l'organisation de la traversée des enfants et familles va prochainement être revue par le biais d'un groupement optimum des personnes. De ce fait, un grand nombre de véhicules pourront s'écouler entre les passages de piétons..

Dans le cadre de cette réflexion, deux des trois passages protégés seront supprimés pour n'en conserver qu'un seul.

**M. GIRAUD** rappelle également qu'un parking pour les deux roues a été créé rue Grangeon. Il convient donc de l'utiliser.

**Mme SIRI** informe l'assemblée qu'aux abords de l'école des Lauriers, des barrières ont été mises en place. Il n'y a donc plus de problème de stationnement anarchique sur les trottoirs.

De plus, avenue de la Résistance, un sens unique a été instauré dans le sens de la montée. Dans ce secteur sera prochainement créé un emplacement "dépose minute".

	<p>Près de l'école Louis Blanc (piétonnier rejoignant le parking des Lices) un sas a été installé, destiné à empêcher la circulation des deux roues dans ce secteur.</p> <p>En projet, la création, chemin des Vendanges, d'un cheminement destiné à sécuriser les enfants revenant du collège.</p>	
<p><b>Nuisances sonores Place des Lices</b></p>	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> reconnaît qu'effectivement, sur le site de la Place des Lices, trois principaux restaurateurs, installés en continuité du cinéma, ont l'habitude d'installer à l'extérieur des sonorisations pour attirer la clientèle.</p> <p>Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal interdisant absolument l'utilisation de tels équipements sur la voie publique. Cette interdiction découle du problème rencontré sur ce site et a été étendue à toute la Ville.</p> <p>Pour ne pas trop pénaliser l'économie locale, il a été décidé que la "fête" pouvait se dérouler jusqu'à 1 heure du matin. A partir de cette heure, soit les établissements ont le matériel conforme en matière d'acoustique soit ils n'en sont pas équipés. Dans ce cas, il feront l'objet de verbalisations.</p>	

	<p>Pour ceux qui disposent des équipements nécessaires (limiteur du volume dès 1 heure) ils devront fournir les attestations justificatives.</p> <p>Des consignes très fermes ont été prises et devront être respectées.</p> <p>De plus, dorénavant, il n'y aura plus d'avertissement. En cas de débordements, des courriers seront directement adressés en Sous-Préfecture pour les signaler. Au bout de trois verbalisations, la fermeture administrative pourra intervenir.</p> <p>Il est précisé qu'une fois le dossier envoyé auprès des services de l'Etat, il ne dépend plus de la Commune.</p> <p>Il est rappelé que la répression n'est pas voulue. Il est préférable que l'ensemble de la population joue le jeu (administrés et commerçants).</p> <p>Quant aux restaurants, ils ne doivent pas se prendre pour des boîtes de nuit. Ces établissements spécialisés remplissent des normes très précises en matière de gestion du bruit.</p>	
--	---	--

	<p><b>M. GIRAUD</b> informe les participants de l'intervention de Monsieur le Maire, lors de la réunion du quartier de la Vieille Ville. Ce dernier est déterminé à faire appliquer les dispositions de fermeté décidées.</p> <p>En effet, durant l'hiver, Monsieur le Maire a rencontré les professionnels de la Place des Lices sur ce thème, en présence de ses collègues Mme SIRI et M. PREVOST-ALLARD.</p> <p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> rappelle que les autorisations de fermetures tardives sont actuellement en cours d'étude. Elles ne seront délivrées que si les commerçants fournissent les justificatifs demandés.</p>	
<b>Bilan technique</b>	<p><b>M. BEY</b>, à l'appui de photographies, fait un bref historique des chantiers actuellement en cours (cf. document joint en annexe).</p> <p>Il évoque notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection des trottoirs à l'arrière de La Poste permettant ainsi d'éviter le stationnement des véhicules,</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"><li>- le remplacement du portail, doté d'un interphone, installé au droit de la Coopérative, réservant ainsi l'accès à cette impasse uniquement aux riverains et aux livraisons de la maison de retraite,</li><li>- le projet de création d'un carrefour aux Carles (angle route des Carles / chemin Saint-Antoine) : le projet technique est réalisé ; actuellement les cessions de terrains sont en cours : les travaux devraient commencer fin 2009 / début 2010. <b>M. GIRAUD</b> précise qu'à cette occasion, un trottoir sera créé,</li><li>- la réhabilitation du trottoir et la création d'un ralentisseur au droit du Monoprix,</li><li>- la création d'un parking deux roues place Blanqui,</li><li>- la réhabilitation de la façade de l'ancienne Gendarmerie. <b>M. HAUTEFEUILLE</b> précise que le lettrage sera prochainement refait,</li><li>- la réfection de la chaussée de la venelle, place du XV<sup>e</sup> Corps,</li><li>- la réhabilitation du trottoir boulevard Vasserot permettant ainsi d'éviter le stationnement des véhicules,</li></ul>	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection de la chaussée et la création d'un parking deux roues quai de l'Epi.</li> </ul> <p>A cette occasion, <b>M. PREVOST-ALLARD</b> informe l'assemblée qu'à la demande des commerçants du secteur, le quai de l'Epi sera placé en zone piétonne, tous les jours, à partir de 10 ou 11 heures. Les livraisons devront donc impérativement s'effectuer avant 11 heures, comme cela est prévu dans l'arrêté municipal.</p> <p>Cet état de fait n'est pas nouveau et il est difficile de revenir en arrière puisque certains commerces sont installés depuis des années dans ces conditions.</p> <p><b>M. BEY</b> poursuit son inventaire des réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- remplacement des pins parasols, esplanade de l'Annonciade, par des cycas ; il est précisé que les pins ont été replantés sur les pentes de la chapelle Sainte-Anne,</li> </ul>	<p>De nombreux commerçants du quai de l'Epi se sont annexés les trottoirs au détriment des piétons.</p>
--	---	---

	<p>- les raccords effectués sur les chaussées Vasserot et traverse du Marbrier : en attente de la réfection des travaux sur le réseau d'assainissement prévus l'année prochaine.</p> <p><b>M. GIRAUD</b> rappelle que certaines fontaines de la Ville ont été remises en service, d'autres sont en cours de réglage ou de réparation.</p> <p><b>M. BEY</b> dresse ensuite une liste non exhaustive des travaux à venir.</p> <p><b>M. GIRAUD</b> présente les emplacements définis concernant les corbeilles à papiers.</p> <p><b>Mme SERRA</b> précise qu'un gros travail concernant l'installation de ces équipements est en cours. Une présentation sera prochaine faite.</p> <p>De plus, des "cache containers" seront disposés et les points de collectes seront rapprochés.</p>	<p>A cette occasion, il est rappelé la difficulté rencontrée pour sortir les poubelles installées quai de l'Epi. Les portes du local sont cassées.</p>
--	--	--

<p><b>Tri sélectif</b></p>	<p><b>Melle CAMBAY</b> informe les participants que des contacts ont été récemment pris avec les syndicats afin de mettre en place le "tri sélectif vertical".</p> <p>Le but est d'augmenter les performances de tri.</p> <p><b>M. GIRAUD</b> rappelle que la gestion des déchets ménagers est essentielle afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie.</p> <p><b>M. LECOMTE</b> intervient pour rappeler que les PAV (points d'apports volontaires) concernent uniquement le recyclage des déchets. Ils ne doivent pas être considérés comme des points de stockage des encombrants.</p> <p>Ces derniers peuvent être déposés, tous les lundis matins, à la déchetterie, route des Salins. De plus, pour les personnes de 70 ans et plus, les services techniques sont à disposition pour venir récupérer ces encombrants.</p> <p>Cette demande sera étudiée.</p>	<p>Concernant les PAV, il est demandé la mise en place d'équipements supplémentaires sur le Nouveau Port.</p>
----------------------------	--	---

**M. GIRAUD** donne la parole aux administrés.

<b>SUJETS</b>	<b>Demandes</b>	<b>Réponses apportées</b>
<p>Avenue Général de Gaulle</p>	<p>Les riverains de cette voie se plaignent de l'état de saleté dans lequel elle se trouve.</p> <p>De plus, tous les soirs des camions de la société SITA stationnement, devant le restaurant "Le Vivier" et génèrent d'importantes nuisances sonores et olfactives.</p>	<p><b>M. LECOMTE</b> apporte quelques précisions.</p> <p>Les containers du "Vivier" étaient cassés. Ils ont donc été changés.</p> <p>Sur le site en question, il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 container privé,</li> <li>- 1 container de 660 litres à côté du PAV,</li> <li>- 1 container de 340 litres dans l'abri.</li> </ul> <p>Toutefois, de gros problèmes d'incivisme sont constatés quotidiennement.</p> <p>Pour ce qui est du stationnement des camions, ils assurent, à cet endroit, le transfert avec les petites bennes, avant évacuation sur le site de La Môle. Une réunion a été organisée sur ce thème et il a été proposé d'assurer cette tâche, en alternance, entre le Pilon et la route des Plages (à côté des PAV).</p>

	<p><b>M. GIRAUD</b> rappelle qu'à la demande des administrés et compte-tenu du manque de civisme constaté, une plaquette, reprenant la réglementation en matière de déchets, est actuellement en cours de réalisation. Elle sera prochainement distribuée.</p>	
<p>PAV Cimetière</p>	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> précise que ces équipements ont été déplacés à l'occasion des travaux de la station d'épuration.</p> <p>La nouvelle implantation donnant satisfaction, elle sera maintenue.</p> <p>Concernant les PAV (destinés uniquement au recyclage) installés route des Plages, la Ville a décidé de mettre en place, à côté, des containers destinés aux ordures ménagères. Cette nouvelle disposition permettra peut être d'éviter les dépôts sauvages à proximité.</p>	<p>Des félicitations sont adressées à la Municipalité suite à l'installation de PAV au-dessus du Lavoir. Le choix d'implantation est judicieux.</p> <p>Concernant la gestion des encombrants, il est proposé de préciser aux usagers que ce service est gratuit.</p>

	<p>De plus, il est rappelé que cinq agents du service Environnement sont assermentés et sont en mesure de dresser des procès-verbaux dont le montant peut s'élever à 1500 €.</p> <p>Ces nouvelles mesures seront intégrées dans le cadre du plan de communication en cours d'élaboration.</p>	
Bancs place du XV <sup>e</sup> Corps	<p><b>M. HAUTEFEUILLE</b> précise que ces équipements ont été retirés dans le cadre de la mise en place du nouveau plan du marché forain.</p> <p>Très prochainement, deux nouveaux bancs seront repositionnés sur cette place, aux alentours du kiosque.</p>	Deux bancs ont été retirés à proximité du kiosque à journaux.
Vidéosurveillance	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> informe que le dossier est en cours.</p> <p>Actuellement, les demandes d'autorisation sont en cours auprès de la Sous-Préfecture.</p>	Des précisions concernant la mise en place de ce dispositif sont demandées.

	<p>Une fois ces autorisations obtenues, les aménagements débuteront. Toutefois, ce service ne sera pas opérationnel avant l'hiver prochain.</p> <p>De plus, la demande de subvention déposée auprès du Conseil Général est en attente.</p> <p>Il est rappelé qu'il s'agit d'un investissement de la Ville très important de près de 400.000 €.</p>	
Défibrillateurs	Il est rappelé que le défibrillateur installé sur la façade de la salle Jean Despas est toujours accessible, la grille du portail restant toujours ouverte.	
Cadran de l'horloge du clocher	Ce cadran doit être réparé. Une entreprise spécialisée interviendra très prochainement.	Des informations sont demandées concernant un des cadrans du clocher.
Huiles et piles usagées		Des précisions sont sollicitées concernant le dépôt de ces produits.

**Melle CMBAY** précise qu'en ce qui concerne les huiles usagées, une inscription doit être faite auprès du service Environnement, gratuitement. Une fois cette formalité remplie, le ramassage est effectué dès le lendemain.

**M. LECOMTE** rappelle que seules les huiles usagées doivent être récupérées dans les bidons adéquats ; ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas.

Dorénavant, les bidons attribués aux restaurants seront clairement identifiés. Cela permettra de repérer les contrevenants.

Pour les particuliers, ils peuvent déposer leurs huiles directement au siège de la société SITA, route des Carles.

**M. BEY** précise que toutes ces dispositions ont été prises afin d'éviter de boucher les canalisations. Une campagne d'information a d'ailleurs été lancée afin de sensibiliser les professionnels sur l'obligation qui leur est faite de doter leurs établissements de bacs à graisses.

	<p>Régulièrement, des tournées sont organisées afin de vérifier les équipements.</p> <p>Pour ce qui est des piles, <b>Melle CAMBAY</b> annonce qu'une convention est en cours de signature avec une entreprise privée qui assurera le ramassage des piles, gratuitement, sur le territoire communal.</p> <p>Des boîtes de récupération seront mises à disposition dans tous les bâtiments communaux.</p>	
<p>Toilettes</p>	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> annonce (à l'appui d'un plan annexé) la prochaine création de toilettes, quai de l'Epi, dans l'ancien local Spormer.</p> <p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> rappelle qu'une sanisette est installée sur ce site. La priorité a été donnée au quai de l'Epi.</p>	<p>Le parking s'étend sur une grande surface et, vers le port du Pilon, il n'y a pas de toilettes.</p>

	<p>Dans la réflexion globale qui va avoir lieu concernant le réaménagement de tout le parking (création d'une gare maritime, rénovation de la Société Nautique, ...), un projet de création sera étudié.</p> <p>Dès l'an prochain, de nouvelles toilettes seront réalisées place du XV<sup>e</sup> Corps, avec du personnel en poste.</p>	<p>Il est donc demandé la pose de panneaux indiquant cette sanisette.</p>
Interventions des Services Techniques	<p><b>M. GIRAUD</b>, à l'appui de chiffres (cf. annexe), rappelle que les Services Techniques municipaux réalisent de très nombreuses interventions, même si la situation reste à améliorer.</p>	
Numéro Vert	<p><b>M. GIRAUD</b> rappelle le numéro vert destiné à recueillir les doléances techniques des administrés.</p>	
Place de la Croix de Fer	<p><b>M. GIRAUD</b> annonce que ce site fera l'objet d'une réhabilitation une fois les importants travaux de l'Hôtel de Paris achevés.</p> <p>Le but sera de créer une véritable "entrée de Ville".</p>	

<p>Nettoyage chemin des Tamaris</p>	<p><b>M. LECOMTE</b> rappelle que pour nettoyer correctement une voie, elle doit être dégagée de tout véhicule ou équipement urbain.</p> <p>Un arrêté municipal est en attente à ce sujet.</p>	<p>Le nettoyage de cette voie n'est pas régulier.</p>
<p>Ralentisseur chemin des Tamaris</p>	<p><b>M. HAUTEFEUILLE</b> rappelle qu'il est très difficile de contenter tout le monde. Pour certains, cette réalisation est trop petite, pour d'autres, elle donne satisfaction.</p> <p>Si, à l'usage, ce ralentisseur ne donne pas satisfaction générale, il pourra être remplacé mais, normalement, il devrait correspondre à ce type de voie.</p>	<p>Cet équipement, réalisé récemment, semble trop petit. De ce fait, les deux roues passent de côté et roulent à grande vitesse.</p> <p>De plus, depuis la création de ce ralentisseur, il n'y a eu aucun contrôle de vitesse par les services de police.</p>

<p>Eclairage sortie parking du Port</p>	<p><b>M. BEY</b> prend note du problème et prendra des dispositions pour rétablir l'éclairage.</p>	<p>Les lumières sont souvent en panne à la sortie du parking.</p>
<p>Avenue Général de Gaulle</p>	<p><b>M. HAUTEFEUILLE</b> précise qu'il s'agit d'une demande récurrente. A l'heure actuelle, la dépense n'est pas prévue.</p> <p>Bonne note est prise des demandes. Une étude est programmée afin d'améliorer le site d'ici la fin de l'année. Des sacs seront disposés au plus vite.</p> <p>L'incivisme est une nouvelle fois pointé.</p>	<p>Cette voie semble complètement abandonnée.</p> <p>Une pétition des riverains est remise par les représentants du quartier. Différents problèmes y sont recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- état de saleté du trottoir en terre (déjections canines, dépôt d'ordures ...);</li> </ul> <p>En attendant la réalisation des travaux, il est demandé la mise en place de distributeurs de sacs à déjections canines.</p>

	<p>Par ailleurs, des nouvelles poubelles seront prochainement installées sur cette avenue.</p> <p>Il est précisé que les employés de la société SITA interviennent tous les jours sur le site.</p> <p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> pense que la solution serait de trouver un terrain destiné à accueillir ces véhicules. Dans l'immédiat, il n'est pas pour la verbalisation des camping caristes qui respectent la législation en matière de stationnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- insécurité occasionnée par la présence de gros matériels rouillés dans un terrain privé (machinerie piscine du Latitude),</li> <li>- présence de caravanes qui occasionnent des déversements insalubres et des dépôts d'ordures sur la chaussée.</li> </ul>
<p>Rue Quaranta</p>		<p>Des particularités sont relevées rue Quaranta, notamment en matière de stationnement.</p> <p>Certaines venelles jouxtant cette voie sont souvent inaccessibles et la pose de chaînes est courante.</p>

	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> rappelle qu'en matière de livraisons, un arrêté municipal fixe les horaires. Ces dispositions devront impérativement être respectées.</p> <p>Quant au statut de la rue, il mérite une réflexion d'ensemble.</p>	<p>Une association des riverains de la rue est en cours de création. Elle aura pour but de valoriser cette voie et ses commerces.</p> <p>De plus, plusieurs problèmes sont soulevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les livraisons,</li><li>- la vitesse des automobilistes,</li><li>- les bornes basses en fonte source de chutes,</li><li>- prévoir l'élargissement des trottoirs.</li></ul> <p>Le projet que cette rue devienne piétonne est exposé.</p> <p>L'ensemble des riverains semble mobilisé pour créer une dynamique.</p>
--	---	---

	<p><b>Mme SIRI</b> informe les participants qu'une commission "terrasses et stationnement" a été créée. Dans cette rue, il y a beaucoup de voitures dites "tampon".</p> <p>Avant d'envisager l'aménagement paysager de la rue, il faudrait peut être permettre aux clients de pouvoir y stationner.</p> <p><b>M. HAUTEFEUILLE</b> informe les intéressés que les bornes en question seront prochainement retirées et remplacées par un trottoir et signale que dernièrement, lors d'une intervention de voirie, les employés des services techniques ont été particulièrement mal reçus par les commerçants.</p> <p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> rappelle que les horaires de livraisons ont été arrêtées en concertation avec les livreurs.</p>	<p><b>M. PARAVEY</b> pense, d'une façon générale, qu'il ne faudrait pas que certains commerces disparaissent à cause de contraintes trop lourdes telles que difficulté de stationnement, livraisons ...</p>
--	--	---

<p>Nuisances sonores Générées par les bateaux</p>	<p>Les dispositions prises en matière de gestion des nuisances sonores s'appliquent également aux bateaux.</p> <p>Il est toutefois précisé par <b>M. GENARI-CONTI</b> qu'un policier municipal ne peut en aucun cas monter à bord. Un rappel à l'ordre peut être fait du quai uniquement.</p>	<p>Des précisions en matière de nuisances sonores occasionnées par les fêtes sur les bateaux sont demandées.</p>
<p>Rue Allard</p>	<p><b>M. PREVOST-ALLARD</b> pense qu'il sera très difficile d'accéder à cette requête.</p> <p>La décision de placer cette voie en semi-piétonne semble la plus adaptée.</p>	<p>Il est proposé que la rue Allard soit piétonne à partir d'une certaine heure car, à l'heure actuelle, trop de deux roues circulent à grande vitesse lorsque la borne automatique interdit l'accès à cette voie aux voitures.</p>
<p>Eclairage avenue Paul Roussel</p>	<p><b>MM. HAUTEFEUILLE et BEY</b> sont au courant de ce problème.</p>	<p>Cette voie est mal éclairée ce qui peut engendrer des accidents et dangers.</p>

	Cette voie fera l'objet d'une réhabilitation du réseau d'assainissement fin 2009 ou début 2010. A cette occasion, la réfection du réseau d'éclairage public sera faite.	
--	---	--

La séance est levée à 20 heures 30.

Cécile CHAIX



Evelyne BOUCHET

